DEPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE BONDUES



ID: 059-215900903-20221213-22_4_22-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

Extrait du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal

Le mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 7 décembre 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents: M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir): Mme Marie DUCATTEAU (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Yves PAUL (à M. Xavier BASSELET)

Absent excusé: M. Dominique FRETE

Absents: Mme Marie VANOYE, M. Antoine DHALLUIN, M. Nicolas CARLIN

N° 22-4-22

FINANCES

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Rapport de M. John EVLARD Conseiller municipal déléqué

Il vous est proposé de bien vouloir décider des taux des taxes directes locales pour

2023:

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41.94 %	41.94 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	48.45 %	48.45 %

Travaux préparatoires Commission 1 du 6/12/2022

> Certifié conforme Le Maire,

Présents :	27	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Abstentions:	2 (H. Robert, JP. Lemai)	
Exprimés :	27	
Pour:	27	